

N°2025.041

➤ **Les Recettes de fonctionnement** se déclinent comme suit :

Chapitre	Libellé - Objet	BP 2025
70	Produits des services	10 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	10.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	100 010.00 €
	TOTAL	110 020.00 €

B. La section d'Investissement :

➤ **Les dépenses d'investissement** se déclinent comme suit :

Chapitre	Libellé - Objet	BP 2025
16	Autres dettes	9 588.90 €
040	Opérations d'ordre entre sections	100 010.00 €
	TOTAL	109 598.90 €

➤ **Les recettes d'investissement** se déclinent comme suit :

Chapitre	Libellé - Objet	BP 2025
001	Excédent d'investissement reporté	49 588.90 €
040	Opérations d'ordre entre sections	60 010.00 €
	TOTAL	109 598.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le budget primitif du budget Cimetière pour l'exercice 2025, tel qu'annexé à la présente délibération,

ARTICLE 2 : **PRECISE** que le budget est voté par chapitre budgétaire,

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 15 avril 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le

23/04/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.